

BULLETIN DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10 Rue de Solferino Paris 7

Tel. 551 7139



BULLETIN MENSUEL

N° 139 - OCTOBRE 1972

SNTRS - CGT :
C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

SOMMAIRE

- page 1 : EDITORIAL
pages 2, 3 : INSERM (CAES ; Entrevue 26 Septembre)
page 4 : LES DECISIONS DU CONSEIL SYNDICAL NATIONAL DU 29 SEPTEMBRE
page 5 : LES TRAVAILLEURS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE PROGRAMME COMMUN DE LA GAUCHE
page 6 : LA PRIME DU 2° SEMESTRE 1972
page 7 : A PROPOS DES DOCUMENTS DE NOTRE XIII^e CONGRES

et c'est reparti !!...

Pour ce qui concerne l'activité syndicale, la réalité de la vie sociale fait que la rentrée de Septembre peut, à divers titres, être considérée comme un véritable début d'année. C'est dire l'importance du point de la situation fait à ce moment-là, ainsi que des perspectives dégagées pour la poursuite du combat syndical.

Au retour de la période des congés d'été 1972, les travailleurs se trouvent tout particulièrement devant une nouvelle flambée des prix, de nouveaux responsables gouvernementaux, des indications budgétaires pour 1973 (qui, dans un secteur public comme le notre, conditionnent étroitement la période à venir), et devant l'évènement de portée exceptionnelle que constitue la réalisation d'un programme commun de gouvernement de la gauche.

— La vie chère donne un relief nouveau aux principales revendications générales sur lesquelles le 38^e Congrès de la CGT avait mis l'accent : les 1.000 francs minimum, l'âge de la retraite à 60 ans et la revalorisation des pensions, l'échelle mobile des salaires basée sur un indice des prix non truqué.

— Prenant leurs fonctions en Juillet, le 1^{er} Ministre et le Ministre des Affaires sociales n'ont pas manqué de déclarer QU'ILS RESTERAIENT FIDELES A LA POLITIQUE SOCIALE DE LEURS PREDECESSEURS. De fait, en pleine poussée inflationniste, le gouvernement persiste à rejeter notre revendication d'échelle mobile et le fameux "plan social" annoncé à grand tapage est si mince qu'aucun salarié en activité n'en bénéficiera. Dans la fonction publique, ce gouvernement refuse d'admettre les représentants de la CGT aux discussions récentes sur la catégorie B, propose une pseudo réforme de cette catégorie aux organisations syndicales FEN, FO et CFTC qui se prêtent à ces discussions séparées et n'obtient l'accord que de deux de ces organisations, la fédération FO des fonctionnaires ayant pris en définitive la décision de ne pas accepter le plan gouvernemental !

Le Ministre des Finances, présentant le projet de budget de l'Etat pour 1973, en a dit "C'est un budget sérieux". C'est d'après les indications possédées à ce jour, le moins qu'on puisse dire !

Sur les 40,2 milliards de francs de crédits de paiement pour les équipements (investissements publics) 41,0 % (contre 40 % en 1972) ira aux budgets militaires avoués alors que 15,7 % iront à l'équipement, 6,53% aux transports, 1,06 % à la jeunesse et aux sports, 1,37 % aux affaires culturelles et 9,44 % (contre 11,1 % en 1972) à l'Education Nationale.

En ce qui concerne les effectifs budgétaires, pour l'Education Nationale, il faut remonter à 1967 pour trouver une situation aussi mauvaise : 26 363 emplois nouveaux seulement (contre 27 933 en 1972).

Pour le secteur de la recherche publique, l'année 1972 était, du point de vue des créations d'emplois, catastrophique avec le nombre dérisoire de 700 emplois pour tous les organismes de la recherche publique 1973 SERA AUSSI MAUVAIS AVEC, POUR CET ENSEMBLE, AU TOTAL 200 POSTES DE CHERCHEURS ET 500 POSTES D'ITA.

Pour le CNRS, la situation des chercheurs (80 emplois auxquels s'ajoutent 162 transformations) sera aussi précaire que l'année dernière. La situation des ITA, en dépit d'une augmentation des créations d'emplois (239 ITA au lieu de 175) sera plus difficile en ce qui concerne leurs promotions, du fait de l'absence de transformation des niveaux d'emplois (au nombre de 319 en 1972).

Pour l'INSERM, moins de créations d'emplois de chercheurs et d'ITA qu'en 1972 (40 chercheurs contre 60, 102 ITA contre 120).

— La CGT depuis de nombreuses années, dans ses Congrès et dans son action militante pour que se réalise le rassemblement de toutes les forces démocratiques sur la base d'un PROGRAMME DE GOUVERNEMENT AU CONTENU DE CLASSE SANS EQUIVOQUE, DEFINISSANT CLAIREMENT LES OBJECTIFS ET LES MOYENS.

CE PROGRAMME COMMUN EXISTE DESORMAIS. L'essentiel des préoccupations de la CGT, les objectifs du programme confédéral, l'ensemble des revendications sociales des travailleurs, notamment celles des travailleurs de la fonction publique, de la recherche scientifique y sont prises en compte.

Le programme commun comporte un DEVELOPPEMENT CONSIDERABLE DES LIBERTES COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES, un système démocratique favorable aux travailleurs, une politique active de paix et de coopération internationale. IL RECONNAIT ET GARANTIT LES DROITS, LES LIBERTES, LE ROLE ET L'INDEPENDANCE DU MOUVEMENT SYNDICAL. La CGT y voit la possibilité pour les travailleurs de conquérir la démocratie économique et politique capable d'ouvrir la voie au socialisme, préconisée par ses Congrès.



Des années durant, l'absence d'un tel programme a cruellement fait défaut et souligné les limites de notre action syndicale, surtout en Mai 1968. Maintenant, ce vide est comblé, la CGT s'honore d'y avoir activement contribué.

Les syndicalistes qui donnent plus d'importance à leurs réserves sur le programme commun qu'à leur soutien, apportent, volontairement ou non de l'aide à l'adversaire de classe.

Pour la CGT, son engagement résolu pour gagner des millions de travailleurs à l'union de la gauche, pour soutenir le programme commun, ne changera rien à son indépendance syndicale, à sa libre détermination pour le présent et l'avenir. A cet égard, les termes mêmes du programme donnent pleinement satisfaction.

Comme toutes les organisations de la CGT, LE SNTRS ENGAGE SES MILITANTS A FAIRE TOUT CE QUI EST EN LEUR POUVOIR POUR PROMOUVOIR, SUR LA BASE DU PROGRAMME COMMUN LE RASSEMBLEMENT DE TOUTES LES FORCES SYNDICALES.

Pour cela, il appelle à renforcer l'action sur les revendications générales, sur les revendications de la fonction publique ainsi que sur celles qui sont propres au secteur de la recherche : particulièrement l'intégration des personnes hors statut les revendications du statut de personnel permanent titulaire, et du régime de retraites des titulaires de l'Etat.

A. CHANCONIE

Secrétaire National

1) CAES *

INSERM

La réunion des élus du CNAS à la fin du mois de Juin a permis de jeter les bases d'une action sociale concrète. La première journée a été consacrée à un débat avec les représentants du CAES du CNRS.

Au cours de cette entrevue le camarade SCHATTE, Secrétaire du CAES du CNRS nous a assuré que l'organisme auquel il appartient était prêt à établir une coordination avec le CAES INSERM sur certaines activités : les sections locales, les activités culturelles et les vacances adultes et enfants.

En ce qui concerne les sections locales du CAES, les représentants de la CGT ont demandé au bureau de négocier un accord avec le CAES du CNRS ; accord au moyen duquel les Isolés INSERM pourraient adhérer à une section locale du CAES- CNRS existante et d'avoir aussi la possibilité de créer des sections locales mixtes.

Il est aussi négocié auprès du CAES - CNRS qui possède des centres de vacances à la montagne (AUSSOIS) et à la mer (Oléron, Ré) l'achat de lits permettant aux

personnels de l'INSERM d'accéder à la montagne en hiver (ou toute l'année) et à la mer l'été.

Sont aussi à négocier les vacances - enfants, par l'accès dans des colonies ou centres reconnus par le CAES, avec bénéfice d'une subvention pour les agents de l'INSERM.

Une commission d'aide et de solidarité destinée à intervenir par des prêts financiers chaque fois qu'un agent de l'INSERM justifie de la solidarité collective est, dès à présent, à la disposition des personnels.

Sur un autre secteur il a été mis sur pied une commission d'Information qui est destinée à informer les élus au CNAS et les membres volontaires des commissions, de l'actualité dans le domaine de l'action sociale et des nouvelles possibilités qui s'ouvrent à une Action Sociale toujours plus efficace.

La Commission Formation Générale devrait promouvoir la formation des cadres animateurs - sociaux éducatifs d'une part, et d'autre part permettre aux personnels

2) Entrevue du 26/9 *

Le Mardi 26 Septembre 1972, une délégation des syndicats SNTRS-SNCS-SGEN a été reçue par Monsieur VIEUILLE, conseiller technique au Ministère de la Santé. Le SNIRS n'avait pas jugé devoir participer à cette démarche.

Nos questions ont porté sur les sujets suivants :

I Dates de sortie probables des différents décrets concernant :

- 1) La sécurité d'emploi et les congés de longue maladie des personnels techniques et administratifs, et longue maladie des chercheurs.

Rappelons que, en ce qui concerne la sécurité d'emploi, les textes ont été déposés par nous en Mai 1970.

- 2) Les allongements des grilles indiciaires des chargés de recherche.
- 3) Les modifications du statut des I.T.A., et l'uniformisation du taux de la prime (textes déposés à l'INSERM par nous en Avril 1970, mais transmis au Ministère seulement en Juin 1972).
- 4) Les modifications du statut de l'INSERM (renouvellement des Conseil Scientifique et Commissions Scientifiques Spécialisés notamment) déposées par l'INSERM au Ministère en Juin 1970.

II Le Budget I N S E R M 1973

Nous avons demandé des précisions sur les chiffres énoncés par le directeur de l'INSERM, précisions que nous n'avons d'ailleurs pas obtenues, Monsieur VIEUILLE ignorant tout du budget réservé au CAES : nous lui avons démontré que les crédits CAES de 1972 étaient ridiculement insuffisants, n'ayant permis, par exemple, que l'achat d'à peu près 7 lits-vacances, pour satisfaire aux besoins des 2.500 personnes de l'INSERM. Nous avons aussi insisté sur la nécessité de prévoir un chapitre budgétaire "subventions" pour les cantines, jusqu'à présent inexistant à l'INSERM, mais dont bénéficient les personnels du CNRS et de l'Education nationale.

de l'INSERM d'accéder aux manifestations et activités culturelles : tels que spectacles, activités artistiques, etc...

Une commission Activités Sportives, par l'accord avec d'autres Comités Sociaux, Comités d'entreprises ou clubs.. cherchera à ouvrir aux agents de l'INSERM des activités sportives soit après le travail, soit en liaison avec les séjours aux centres de vacances.

Si dans ce rapport nous parlons de Centres de vacances et d'activités offertes ; il faut savoir que le CAES de l'INSERM ne pourra les mettre qu'à la disposition d'une minorité des personnels ; les possibilités offertes par la subvention de l'employeur sont, il faut le dire, misérables !!

Le budget du CAES pour 1972 est de 250.000 F et la mise à la disposition des personnels d'un lit permanent dans un centre de vacances coûte aux alentours de 10.000 F et il y a environ 2.000 personnes employées par l'INSERM.

D. HENZEL

Section INSERM

Nous avons souligné également que même si de nouvelles coupures n'ont pas lieu, les prévisions budgétaires actuelles sont très nettement insuffisantes, et même très en dessous des prévisions les plus pessimistes du VI^e Plan (entre autres choses 75 à 80 postes d'ITA et 40 postes de chercheurs).

En effet, l'effort fourni vis à vis de la recherche actuellement en France, atteint à peine le niveau qu'il atteignait en 1963 soit il y a 10 ans.

Une seule chose croit régulièrement dans le budget INSERM, d'année en année, c'est la part de plus en plus grande des crédits affectés aux Actions Thématiques Programmées (ATP) et aux contrats libres.

L'attribution de crédits sous ces différentes formes de contrats est le moyen le plus sûr qu'a mis au point le gouvernement pour imposer aux scientifiques les thèmes susceptibles d'intéresser les gros industriels.

Il est probable même qu'un grand nombre de ces contrats, dits libres, seront passés directement avec de grosses firmes (pharmaceutiques par exemple) : il en était déjà ainsi avec les actions concertées, (DASSAULT - THOMSON), a ceci pris que le montant de ces contrats prévus au budget 1973 sont très supérieurs à ce qu'ils étaient jusqu'à présent :

Ainsi, une fois encore, les questions posées n'ont reçu que des réponses dilatoires du genre : les Ministres ayant changé, tout a été remis en cause, ... je vais me renseigner..., Je vais essayer d'activer la sortie des décrets..... etc.

La conclusion de tout ceci, est que si les Ministres changent, leur façon de travailler reste la même, et surtout la politique vis à vis de la recherche et des travailleurs scientifiques demeure inchangée et la situation se dégrade de plus en plus.

L. BRIGANT

Membre du BN

LE conseil syndical DU 29/9

Le CSN du 29 Septembre avait à son ordre du jour :

1) - La situation revendicative et les conditions du renforcement de l'action, en tenant compte des perspectives nouvelles offertes par le programme commun.

2) - Le point de l'action sociale et la préparation de la campagne électorale pour le CAES.

Sur le 1er point :

Le bilan fait par le CSN a montré que grâce aux actions menées tant sur le plan national que dans les sections, au cours des mois de Mai et Juin, et par la poursuite du harcèlement en Juillet dans certaines sections, et les initiatives locales et nationales démarrées en Septembre, des résultats importants ont été obtenus dès cette rentrée.

Il a été acquis notamment :

1) - L'intégration sur postes budgétaires CNRS de 272 agents sur contrats

dont 38 du SEITA
215 de l'IN2P3
19 de l'INAG

Il est à noter que leur intégration comporte une série de clauses d'application amenant entr'autre la prise en compte totale de leur temps passé sur contrat pour l'ancienneté sur le poste budgétaire qui a été acquis.

2) - L'application aux personnels INSERM des mesures obtenues au CNRS pour les C et D.

3) - Garanties statutaires pour les agents encore sur ressources affectées.

4) - Nomination au 1/1/72 de tous les agents inscrits sur les L.A. en paritaire et engagement idem pour les dérogations.

5) - Création de 270 postes d'ITA de niveau élevé au budget 1973 CNRS (soit 100 de plus qu'en 1972 et représentant 50 % des postes d'ITA créés pour tous les organismes de recherche).

L'obtention dès cette rentrée des entrevues chez Messieurs CREYSSEL puis CURIEN a été appréciée par le CSN comme un des résultats positifs acquis par la pression immédiate exercée dès la rentrée par notre syndicat.

Néanmoins, nos revendications essentielles restent insatisfaites et le CSN estime que :

SI LES RESULTATS CI-DESSUS CONFIRMENT QUE L'ACTION PAIE, MALGRE LA POLITIQUE GENERALE ANTI-SOCIALE DU POUVOIR, MALGRE LE VIÈ PLAN, MALGRE LE BUDGET GLOBAL DE LA RECHERCHE, EN REPRESSION, IL S'AGIT TOUJOURS DE SUCCES PARTIELS QUI NE METTENT PAS, POUR L'ESSENTIEL, EN CAUSE LA POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT.

A partir de ces analyses le CSN a adopté 3 grands axes pour le développement de notre activité:

1) POURSUIVRE NOTRE ACTION POUR LES REVENDICATIONS SPECIFIQUES, TOUT EN NOUS INS-
CRIVANT DANS LES LITTES GENERALES DES
TRAVAILLEURS POUR DES REVENDICATIONS
ESSENTIELLES QUI SONT LES NOTRES.

2) EN LIAISON AVEC CE PREMIER POINT ET POUR
AVANCER CONCRETEMENT, PORTER LA BATAILLE
DES IDEES A UN TRES HAUT NIVEAU, DANS LES
SECTIONS, CHEZ LES ADHERENTS, DANS LE
PERSONNEL.

3) - FAIRE DU RECRUTEMENT ET DU RENFORCE-
MENT DU SNTRS UN OBJECTIF PERMANENT,
- LANCER PLUS ENERGIQUEMENT DANS LES
SECTIONS LA BATAILLE POUR LA DEMOCRA-
TIE SYNDICALE.

la circulaire n° 30 du 2 Octobre adressée à tous les secrétaires de sections donne tous les détails des décisions adoptés par le CSN.

Sur le 2è point :

Le programme élaboré par la commission Action Sociale de notre Syndicat et les demandes de candidatures ont été soumis aux sections en date du 7 Septembre. Une nouvelle réunion de la commission s'est tenue la veille du CSN pour faire le point sur les remarques, propositions et suggestions des sections.

Le CSN a adopté la décision suivante après avoir débattu sur le programme et sur les projets de liste de candidats de notre Syndicat.

La commission Action Sociale est mandatée pour présenter au BN :

- le programme final tenant compte des remarques du CSN
- les listes de candidats SNTRS pour les élections au CNAS.



la vitalité et le dynamisme du SNTRS seront à nouveau en action en Octobre

LES TRAVAILLEURS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE Programme commun

Le Secrétariat National a décidé, compte tenu de l'importance du Programme Commun de la Gauche réalisé par le P.C.F. et le P.S. et auquel ont apporté leur adhésion les radicaux socialistes de gauche, d'insérer dans le journal mensuel une rubrique destinée à détailler ce programme pour l'ensemble des syndiqués SNTRS et des personnels CNRS en analysant ses différentes parties et notamment le chapitre relatif à la Recherche Scientifique et Technique.

Il va de soi qu'il ne faut pas attendre des Pouvoirs Publics et du Gouvernement, avec les immenses moyens de diffusion de ses idées que sont l'ORTF et la presse dite "grande", une présentation honnête de ce programme.

En conséquence il importe que tout syndiqué soit lui-même un porte-parole dans cette bataille d'explications auprès de l'ensemble des travailleurs de notre secteur.

Une introduction à l'analyse du Programme Commun constitue l'article de ce mois-ci.

LA DEMOCRATIE ECONOMIQUE ET POLITIQUE EST UN OBJECTIF IMMEDIAT DE LA C.G.T.

Une telle démocratie, s'appuyant sur le soutien populaire et particulièrement celui des travailleurs, est capable d'accomplir une oeuvre progressive considérable. Elle créera les conditions d'une volonté majoritaire du peuple permettant le passage au socialisme.

La C.G.T. considère que la réalisation de cette perspective, qui correspond aux possibilités réelles, nécessite le rassemblement pour l'action commune de toutes les forces démocratiques. L'expression politique de ce rassemblement c'est l'alliance des partis politiques de gauche sur la base d'un programme de progrès social.

C'est ainsi que notre XIII^e Congrès réuni en Mars 1972 à AUSOIS définissait les conceptions du SNTRS sur "la nécessité d'une transformation fondamentale de la société".

La publication, le 27 Juin, du Programme Commun de gouvernement adopté par les Partis Communiste et Socialiste puis, étendu aux radicaux socialistes de gauche par leur adhésion, a donné un relief particulier et une actualité vivante à ces décisions de notre XIII^e Congrès.

Lors du dernier Congrès de la CGT tenu à NIMES du 18 au 21 Avril 1972, Georges SEGUY déclarait notamment dans son rapport au nom du Bureau Confédéral : "... Si les partis de gauche et notamment le Parti communiste et le Parti socialiste entreprennent demain la discussion et l'élaboration d'un programme commun de gouvernement et que la CFDT et la FEN persistent dans leur refus d'y prendre part, la CGT est prête à y participer, même seule comme organisation syndicale..."

Ces décisions sont dans le droit fil de l'action constante de la CGT, depuis sa naissance à LIMOGES en 1895, pour la libération et l'émancipation de tous les travailleurs et où figurait dans les premiers statuts, la lutte pour :

"La disparition du salariat et du patronat", lutte qui, de nos jours, a été précisée par le but que se donne la CGT : la suppression de l'exploitation capitaliste, notamment par la socialisation des moyens de production et d'échange". (Congrès de Novembre 1969).

Ce prolongement de la lutte revendicative, nécessaire et indispensable pour assurer des succès notables et sans remise en cause constante, la CGT l'a toujours mis en pratique lors de possibilités concrétisées et imposées par de vastes mouvements populaires.

◆ EN 1936, notre CGT était signataire des accords, pour le Front Populaire. La participation permettait la prise en compte des grandes revendications des travailleurs qui devaient victorieusement aboutir. (Une augmentation générale substantielle des salaires, une participation plus directe des travailleurs à la gestion des entreprises et du pays, l'obtention pour la 1^{ère} fois de congés payés pour les salariés).

◆ EN 1945, la CGT apportait son appui total au programme adopté par le Conseil National de la Résistance et permettait, encore une fois, que les revendications des travailleurs soient au premier plan des préoccupations du gouvernement, parallèlement à la sauvegarde de l'indépendance de notre pays et au redressement de son économie. La CGT était alors membre du CNR.

La politique anti-sociale qui l'emportera quelques années plus tard - et où les dirigeants de FO ont une responsabilité, par la scission qu'ils ont provoquée dans la CGT - réussira à stopper l'avance de la politique élaborée par le CNR, représentant le rapport des forces favorable aux travailleurs, issu de l'attitude de collaboration de la bourgeoisie nationale avec l'occupant hitlérien.

◆ EN 1968, la CGT avait amèrement regretté l'absence d'un programme commun de la gauche, qui empêchait ainsi le puissant mouvement revendicatif de trouver son prolongement politique, pour consolider et améliorer les succès obtenus alors. La CGT devait aussi constater les limites de l'action syndicale (ce qui confirmait avec netteté ses positions).

◆ Nous sommes en 1972... la CGT poursuit toujours son but premier, fondamental, de la défense des intérêts des travailleurs et de la suppression de leur exploitation.

Mais pour la lère fois dans l'histoire du mouvement ouvrier de notre pays les 2 plus représentatifs partis de gauche se sont mis d'accord sur un programme commun de gouvernement.

"De ce point de vue, rien ne peut plus être comme avant ; nul ne peut faire comme si le programme n'existait pas ; cela est valable, en tout premier lieu, pour l'ensemble du mouvement syndical représentatif" déclarait Georges SEGUY le 7 Septembre à l'Assemblée des militants CGT de la Région Parisienne.

Ce programme est jugé très important par la CGT car il prend en compte l'essentiel des revendications avancées par les travailleurs. (Et pour cause, la CGT a eu 7 réunions avec les 2 partis afin de représenter les intérêts des travailleurs pour l'élaboration de ce programme - et on voit là ce qu'il y a de "vent" dans les déclarations de la CFDT, qui refuse son soutien au programme, et n'a jamais voulu participer à son élaboration sur les domaines relevant de la compétence syndicale !!!!...).

CE PROGRAMME EST JUGE PAR LA CGT TRES IMPORTANT POUR LES TRAVAILLEURS AU POINT QUE G. SEGUY A DECLARE :

"POUR NOUS SYNDICALISTES, CE NE SONT PAS LES ELECTIONS LEGISLATIVES QUI COMPTENT LE PLUS - ENCORE QUE NOUS N'Y SOYONS PAS INDIFFERENTS - CE QUI COMPTTE SURTOUT, C'EST LA GRANDE BATAILLE DE MASSE QUI SERA NECESSAIRE POUR FAIRE TRIOMPHER LE PROGRAMME COMMUN MEME DANS L'HYPOTHESE D'UNE VICTOIRE ELECTORALE DE LA GAUCHE".

Ce qui est clair, net, sans ambiguïté pour quiconque.

C'est à dire que la CGT, qui a contribué à ce programme et le trouve en accord avec les souhaits des travailleurs, VEILLERA A CE QU'IL SOIT APPLIQUE REELLEMENT EN CAS DE VICTOIRE DE LA GAUCHE AUX ELECTIONS.

La CGT donc réaffirme à cette occasion sa vocation d'organisation syndicale dont le but premier est LA DEFENSE DES INTERETS DES TRAVAILLEURS quelque soit le gouvernement.

Plutôt que de bavarder et toujours bavarder sur le socialisme et sur l'indépendance des syndicats à l'égard de l'état et des partis, la CGT construit concrètement et prouve par la pratique ses positions clairement énoncées depuis longtemps. - Oui nous sommes fiers, fiers d'avoir participé, avec la CGT, à l'élaboration de ce programme, qui ouvre enfin la possibilité pour une alternative démocratique.

- Oui nous sommes heureux, heureux de voir que pourrnt enfin reculer très sérieusement la misère (qui existe toujours, surtout parmi nombre de travailleurs laissés pour compte) et les conditions éprouvantes de la vie qui est faite à l'ensemble des travailleurs. (Salaires, fiscalité, retraite, prix, transports, etc...).

- Oui nous sommes conscients, conscients qu'il s'agit là d'une bataille formidable à gagner où la CGT, ses militants, ses adhérents et l'ensemble des travailleurs ont un rôle déterminant à jouer.

Nous le jouerons.

A. ALLEGRET

Secrétaire National

Notre première contribution au succès de la bataille engagée va se traduire par l'édition d'un numéro spécial de la V.O. à grand tirage. Il paraîtra le 18 octobre et sera intitulé:

« La CGT et le Programme Commun de la Gauche. »

Cette initiative resterait en deçà de l'objectif qu'elle s'assigne si tous les records de diffusion n'étaient pas battus le 18 octobre.

GEORGES SEGUY

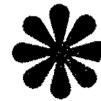
et la "grille" ?

la nouvelle grille de salaires à compter du 1er Octobre, n'étant pas paru au "Journal Officiel" à la date d'impression de ce BRS, sera publiée dans le prochain BRS. Néanmoins les sections pourront avoir connaissance de cette nouvelle grille dès sa sortie.

PRIME DE PARTICIPATION A LA RECHERCHE - 2ème SEMESTRE 1972

1 A : 3633,68	3 A : 2499,04	1 Bbis : 1616,94	3 B : 1189,35	5 B : 990,09
2 A : 2676,16	1 B : 1774,65	2 B : 1388,61	4 B : 1048,20	6 B : 577,04
				7 B : 554,92

LES DOCUMENTS DE NOTRE XIII CONGRES



ETI...
F.C.A.
Syndicat National
0 Rue de Solferino.
SUPPLEMENT AU BULLETIN

« une arme pour
l'action »

• TEXTES ADOPTES PAR LE XII.

- RAPPORT D'ORIENTATION : pages 1 à 7.

- NOUVEAUX STATUTS DU S.N.T.R.S. : pages 8 à 11.

- PROGRAMME D'ACTION REVENDICATIVE : pages 12 à 16.

RAPPORT D'OR

Rubrique mensuelle qui, par rapport aux problèmes d'actualité, détaillera, expliquera nos solutions sur ces problèmes. Les décisions et positions de nos Congrès doivent être comprises, défendues et mises en pratique par l'ensemble des sections. Une des conditions indispensables à la prise en charge de ces décisions est l'information des syndiqués. Cette rubrique essaiera d'apporter sa contribution.

Actuellement le problème des hausses de prix et du pouvoir d'achat est prioritaire dans les réflexions des travailleurs (et pour cause !!). Notre Congrès a adopté dans la rubrique "Traitement et Pouvoir d'achat" "(Programme d'Action Revendicative - chapitre A : améliorations des conditions de vie - voir documents du Congrès p. 12) : la garantie du Pouvoir d'achat par une échelle mobile. C'est ce passage que ce mois-ci nous voulons expliciter de façon précise.

Le Secrétariat National

- L'ECHELLE MOBILE -

Une constante du régime en place et du capitalisme en général : les salaires à la traîne ; "ce sont toujours les salaires qui courent après les prix et non le contraire" reconnaissent les théoriciens du capitalisme. D'où cette nécessité d'obtenir un bouclier pour le pouvoir d'achat :

L'ECHELLE MOBILE DES SALAIRES, PENSIONS ET RETRAITES

1) qu'est-ce que c'est ?

C'est une garantie plancher, une disposition par laquelle le gouvernement et le patronat s'engagent à réviser automatiquement les salaires en fonction de l'évolution des prix.

Exemple : si le coût de la vie augmente de 6 % les salaires augmenteront de 6 % (cet exemple ne tient naturellement pas compte de la progression du pouvoir d'achat).

2) Augmentation automatique

Dès que le coût de la vie a franchi un seuil déterminé, l'augmentation des salaires est acquise d'emblée sans avoir besoin de la réclamer.

3) Le seuil de déclenchement

Pour la CGT, la hausse du coût de la vie doit être déterminée par un indice des prix réels et non pas par l'indice gouvernemental actuel. Notre proposition est de mesurer l'évolution du coût de la vie en chif-

frant le budget type de la commission supérieure des conventions collectives, remplacement de l'indice des 298 articles du gouvernement par l'indice des 363 postes de la CGT exprimant plus exactement l'évolution réelle des prix.

4) que se passerait-il si l'échelle mobile était appliquée ?

- 2 cas : - ou les salaires seraient réajustés en fonction des prix et donc le pouvoir d'achat serait intégralement sauvegardé,
- ou le patronat et le gouvernement enrayeraient volontairement la hausse des prix.

L'échelle mobile aurait pour effet d'exercer une pression pour empêcher la dégradation du pouvoir d'achat des travailleurs en allant dans le sens de la stabilité des prix et serait donc en plus un facteur de développement économique.

5) Ce n'est pas une nouveauté

Ce système d'indexation des salaires sur le coût de la vie a été à la base de toutes les grandes luttes revendicatives, et la CGT l'a régulièrement soutenu en 1947, 1948, 1953, et au cours des années qui ont suivi.

L'échelle mobile existe d'ailleurs dans un certain nombre d'accords d'entreprises (livre, chapellerie, papier-carton..).

6) Ce n'est pas un "système de salaire"

L'échelle mobile ne résout pas l'ensemble des problèmes de rémunérations ; son obtention n'empêcherait pas les travailleurs de se battre pour améliorer leur pouvoir d'achat, pour obtenir une politique correctrice en faveur des salaires les plus bas et pour supprimer la discrimination salariale (notamment pour les femmes et les jeunes). Car si l'échelle mobile ne résout pas les questions relatives à la grille hiérarchique des salaires, elle n'est pas davantage un obstacle au règlement de cette question.

7) Il n'y a pas de "cycle infernal"

Cette mesure n'est pas de nature anti-économique comme tentent de le faire croire certaines personnes qui prétendent que l'on ferait sombrer notre économie dans le cycle effrayant de l'inflation galopante. En effet, le montant des rémunérations des salariés (y compris les charges sociales correspondantes) ne représente qu'une faible part de la valeur du produit (cette part est d'ailleurs décroissante actuellement dans les pays capitalistes).

C'est ainsi que selon même un aveu du patronat publié par le journal "L'Usine Nouvelle", les salaires représentent une fraction relativement peu importante du chiffre d'affaires, c'est à dire du prix de vente des produits : 25 % dans les industries mécaniques, 22 % dans la construction électrique, 30 % dans l'automobile et en moyenne entre 20 et 30 %. C'est à dire que pour une augmentation des salaires de 10 %, la répercussion sur les prix ne devrait pas être supérieure à 2 ou 3 % en moyenne, et cela uniquement si la productivité n'augmentait pas, ce qui n'est pas le cas, en effet, elle augmente d'environ 6 % l'an.

Et en supposant que cette augmentation de 2 à 3 % des prix ne puisse pas être compensée par une réduction des autres éléments du coût de production, elle peut en tout cas l'être par une réduction des énormes profits sans sacrifier les intérêts des travailleurs étroitement liés à l'intérêt de la nation.

Il est donc possible d'augmenter les salaires sans que cela se répercute sur les prix. Cela a été affirmé et prouvé de tous temps par la CGT et vient d'être confirmé par l'Institut National de la Statistique à partir d'une étude sur la répercussion des hausses de salaires obtenues en Mai 68 sur les coûts de production. Les hausses importantes obtenues à cette époque n'ont contribué qu'à une augmentation des coûts inférieure à 4 % dans 23 branches industrielles sur 29, et cela sans tenir compte de l'accroissement de la production.

Dans les pays de la "libre entreprise", les hausses de prix ne sont pas consécutives aux hausses de salaires, mais elles résultent d'une politique économique qui a pour but l'accroissement du taux de profit capitaliste.

Il est donc paradoxal et véritablement anti-social, que les travailleurs non responsables de la course aux profits ne puissent pas sauvegarder leur pouvoir d'achat alors que les conditions (notamment accroissement de la production et de la productivité) devraient leur permettre de l'améliorer.

L'instauration d'une véritable échelle mobile des salaires, pensions et retraites revendiquée par la CGT serait un bon moyen de combattre la flambée des prix, et de sauvegarder les intérêts des travailleurs ; elle permettrait le maintien et l'amélioration du pouvoir d'achat, serait source d'expansion économique, de garantie d'emploi et génératrice de progrès social.

S. SARRAZIN

Secrétaire Général



envois aux sections

rubrique mensuelle pour faire connaître à tous nos syndiqués les documents envoyés aux responsables des sections pour les informer

DEBUT JUILLET - BULLETIN DE LIAISON N° 6 "Spécial Formation permanente".

7 JUILLET - CIRCULAIRE DU COLLECTIF INTER-SYNDICAL VIET-NAM, LAOS, CAMBODGE : Action contre le bombardement des digues, Souscription du collectif.

10 JUILLET - CIRCULAIRE SNTRS N° 28 : Action pendant les congés, consigne de mobilisation pour la rentrée de Septembre, Préparation de la session du CSN de Septembre.

FIN JUILLET - CIRCULAIRE COMMUNE SNTRS-SNCS : Analyse et Compte rendus du Comité National, du Directoire, du Conseil d'Administration du CNRS - date des réunions des sections pour la session d'Automne.

FIN AOÛT - CIRCULAIRE "SPECIAL R.P." : Assemblée des militants - adresse des responsables CGT, des UL, correspondant aux sections de la R.P.

FIN AOÛT - BULLETIN DE LIAISON N° 7 "Spécial Action Sociale".

7 SEPTEMBRE - CIRCULAIRE SNTRS-ACTION SOCIALE N° 29 : projet de programme et appel aux candidatures pour les élections au CAES.

12 SEPTEMBRE - DOCUMENT PREPARATOIRE AU CSN : texte de réflexion pour la discussion dans les sections des points à l'ordre du jour du CSN.

13 SEPTEMBRE - CIRCULAIRE UGFF N° 37 : l'analyse des mesures du "Contrat" signé par la FFN pour le cadre B, L'ACTION dans la Fonction Publique.

1er OCTOBRE - CIRCULAIRE SNTRS N° 30 : Compte rendu de la session du 29 Septembre du Conseil Syndical National.

DEBUT OCTOBRE - BULLETIN DE LIAISON N° 8 : le budget CNRS 1973, les hors-statuts, les vacataires, les diplômés, les dérogations, le groupe des élus au Comité National, l'Action Sociale, la Tchécoslovaquie.